

Ensemble on cultive quelque chose de grand

— RAPPORT ANNUEL 2024 —



PLUS DE GENS.
PLUS D'HORIZONS.

MISSION

Avantis, force coopérative issue du milieu agricole, contribue à l'enrichissement collectif de ses membres et de la communauté.

VISION

Première dans le coeur des familles agricoles membres, Avantis Coopérative est reconnue comme un chef de file au Québec des solutions d'affaires innovantes en agriculture et comme un leader du commerce de détail en région.

VALEURS



Esprit de famille



Intégrité



Audace



Engagement



TABLE DES MATIÈRES

04	—	Faits saillants		
05	—	Conseil d'administration		
06	—	Message du président		
11	—	Comité de direction		
12	—	Rapport de la direction		
21	—	Rapport de l'auditeur indépendant		
24	—	Résultats consolidés		
25	—	Réserve générale consolidée		
			26	— Bilan consolidé
			28	— Flux de trésorerie consolidés
			30	— Notes complémentaires
			52	— Carte des établissements
			54	— Rétrospective financière



FAITS SAILLANTS 2024



Dons et commandites

225 383 \$



Bourses à la relève agricole

192 518 \$



Établissements

94



Coéquipiers

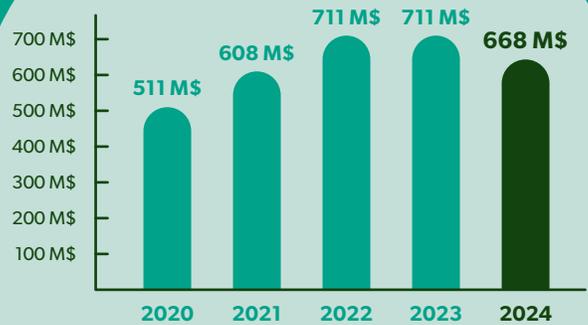
1 218



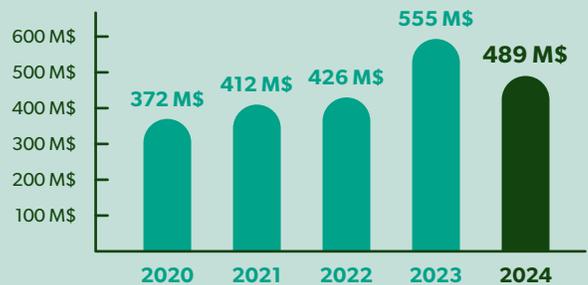
Membres

15 647

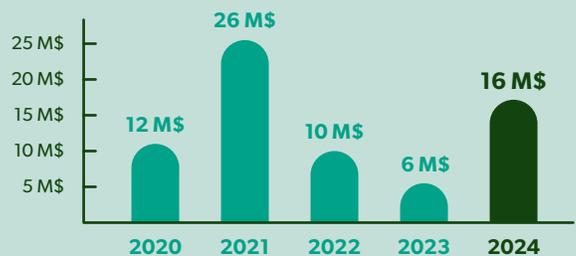
Ventes



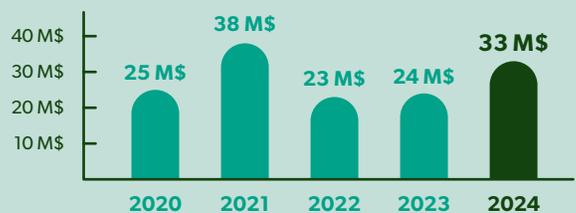
Actif total



Excédent d'exercice



BAIIA comptable



CONSEIL D'ADMINISTRATION



1^{re} RANGÉE

De gauche à droite

CAROLINE GAUTHIER
Observatrice, production
porcine, Saint-Irénée

GUILLAUME SYLVAIN
Administrateur,
production laitière,
Saint-Michel-de-Bellechasse

RENÉ LAPIERRE
Vice-président,
productions laitière,
acéricole et sylvicole,
Courcelles

FRÉDÉRIC MARTINEAU
Président, productions
laitière et porcine,
Sainte-Agathe-de-Lotbinière

OLIVIER CORRIVEAU
Vice-président,
production laitière,
Saint-Vallier

KÉVEN MERCIER
Administrateur,
production laitière,
Beaumont

DOMINIQUE LAROSE
Administrateur, production
avicole, Saint-Isidore

SOPHIE GENDRON
Administratrice,
production laitière,
Saint-Denis-de-la-Bouteillerie

2^e RANGÉE

De gauche à droite

RICHARD FERLAND
Administrateur, productions
laitière et acéricole,
Sainte-Marie

MATHIEU COUTURE
Administrateur, production
laitière, Saint-Éphrem

STÉPHANE DUFOUR
Administrateur, productions
laitière et céréalière,
La Malbaie

DENIS LÉVESQUE
Administrateur, production
laitière, Mont-Carmel

ÉRIC BÉLANGER
Observateur, productions
laitière et acéricole,
Saint-Victor

FRÉDÉRIC LEHOULLIER
Observateur, production
laitière, Sainte-Marguerite

MARCO GAGNÉ
Administrateur, productions
laitière et acéricole,
Saint-Sylvestre

GAÉTAN POTVIN
Administrateur, production
porcine, Saint-Gilles

PATRICK SOUCY
Administrateur, production
laitière, Lévis

SIMON BEAULIEU
Administrateur, production
laitière et pêcheur
d'anguilles, Rivière-Ouelle

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les années se suivent et sont parfois très différentes. La 6^e année d'Avantis Coopérative en est un bon exemple. Nous avons anticipé une année plus difficile en raison du ralentissement économique, de l'inflation et des contextes de marché moins favorables dans certains secteurs.

Frédéric Martineau
Président

Dans l'ensemble, nous avons connu chez Avantis une diminution de nos ventes, particulièrement dans le secteur agricole et dans le commerce de détail; cependant, le secteur machinerie a connu une bonne année. La capacité de nos équipes à ajuster leurs opérations en continu pendant l'année nous permet de vous présenter des résultats à la hauteur des attentes envers une grande coopérative.

Encore une fois, notre diversité nous permet de passer au travers des périodes difficiles tout en ayant une certaine stabilité dans nos résultats au bénéfice de nos membres propriétaires.

Parmi les faits saillants de l'année, le redressement du secteur agricole a particulièrement retenu notre attention. Des actions ont été implantées au cours de l'année 2024 et d'autres changements sont à prévoir en 2025. Ces changements visent à nous assurer que notre coopérative demeure pertinente pour ses membres et adapte son offre de produits et services à la réalité changeante de ses clients. Les fermes se consolident de plus en plus, elles se diversifient, leur taille augmente et

leur nombre diminue. La motivation derrière tous ces changements : l'équité envers nos membres par la mise en place de politiques basées sur le principe d'utilisateur-payeur, tout en conservant une offre de base adéquate pour tous. La réaction majoritairement positive des clients en cours d'implantation nous a confirmé que nous allions dans la bonne direction.

Une autre direction importante dont la réflexion s'est amorcée en 2023 et dont l'exécution et les répercussions ce sont poursuivies au cours de la dernière année a été la diminution de nos élevages porcins au bénéfice des producteurs de porcs indépendants et la mise en commun de nos ressources avec celles du réseau. Rappelons que face à la nécessité de réduire le nombre de porcs produits pour l'ensemble de l'industrie porcine québécoise, nous nous sommes rapidement positionnés en faveur des producteurs indépendants et nous nous sommes impliqués activement pour maintenir le dialogue entre les parties prenantes. Notre secteur porcin, bien qu'ayant des résultats négatifs, s'en est tout de même tiré avec des pertes moindres qu'anticipé.

“

Le regroupement de nos ressources au sein de la Filière porcine coopérative devenait nécessaire pour augmenter notre efficacité comme filière.

”

Nous devons saluer notre fédération pour le succès de son redressement financier. Des décisions courageuses ont été prises au cours des dernières années au sein de ses divisions pour nous repositionner et renouer avec la rentabilité. Sollio Groupe Coopératif, Sollio Agriculture et Groupe BMR ont refait leur exercice de planification stratégique. Les grandes orientations qui en découleront nous seront sans doute présentées au cours de la prochaine année.



Acquisition d'Équipements laitiers Bilodeau par notre partenariat IEL technologie agricole.

PLAN STRATÉGIQUE ET DÉCISIONS D'AFFAIRES

Le suivi rigoureux du plan stratégique Horizons 2026 par nos équipes de gestion s'est maintenu au cours de la dernière année. Chaque année, son bilan est présenté au Sommet stratégique, événement annuel réunissant le conseil d'administration, le comité de direction et les comités de gestion des trois grands secteurs d'affaires. Cette rencontre a pour but d'assurer une compréhension commune des principaux enjeux d'affaires ayant marqué l'année des secteurs d'activité tout en prenant acte de l'avancement des plans d'action. Nos cibles financières demeurent atteignables et nous suivons le plan prévu pour y parvenir. La dernière phase de notre plan prévoit une croissance stratégique structurée, appuyée sur des analyses approfondies des projets potentiels et de leurs répercussions sur notre structure financière. Notre croissance doit être bénéfique pour notre coopérative sans la mettre à risque.

Plusieurs projets d'affaires ont été analysés au cours de la dernière année; certains se concluront peut-être au cours de la prochaine tandis que d'autres pourraient être laissés de côté.

“

D'ailleurs, l'acquisition d'Équipements laitiers Bilodeau par notre partenariat IEL Technologie agricole en décembre dernier fait partie des projets dont la conclusion génère de la valeur. Une décision qui solidifie l'industrie des équipements de ferme dans nos régions au bénéfice des producteurs agricoles.

”



Une partie de l'équipe du BMR de Rivière-du-Loup avec nos dirigeants et les représentants de Pronature.

Dans le même ordre d'idées, l'occasion d'affaires d'intégrer la bannière Pronature dans le portefeuille de notre division détail permet également d'optimiser nos installations. Une première boutique de cette marque forte adaptée à un modèle d'affaires régional et complémentaire à notre offre actuelle verra le jour à Rivière-du-Loup au printemps 2025, intégrée dans notre magasin BMR Avantis, au plus grand bonheur de nos clients passionnés de nature.

GOVERNANCE

Dans une volonté de toujours faire mieux et de viser être parmi les meilleurs, l'ensemble des administrateurs ont complété en 2024 la formation menant à l'obtention d'une attestation en gouvernance coopérative offerte par le Collège des administrateurs de sociétés, en collaboration avec Sollio. Il s'agit d'une fierté pour notre conseil d'administration qui vise l'amélioration, un pas à la fois, de ses pratiques de gouvernance.

Aussi, notre coopérative demeure alignée avec la vision du réseau dans l'amélioration de ses pratiques de responsabilité d'entreprise, notamment en se collant à la vision de Sollio concernant l'agriculture durable pour la promouvoir dans nos opérations et soutenir nos membres dans l'amélioration de leurs pratiques à la ferme.

Nous poursuivons également nos initiatives visant une production et une consommation responsables de même que la santé et le mieux-être de nos membres, nos coéquipiers et nos communautés.

De nouveaux ambassadeurs se sont ajoutés en cours d'année pour assurer la gouvernance du réseau et la proximité avec nos membres dans nos six territoires. Des communications régulières leur sont faites tout au long de l'année et ils ont été consultés dans le cadre d'une rencontre virtuelle en décembre dernier sur des sujets ciblés d'amélioration de certains services. Ils demeurent une courroie de transmission d'informations bidirectionnelle importante pour notre coopérative. Leur forum virtuel, organisé par Sollio Groupe Coopératif pour l'ensemble des ambassadeurs des coopératives, permet de bonifier leur compréhension de l'importance de leur rôle au sein de leur coopérative.

La consultation de nos membres demeure également une priorité du conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle des rencontres avec des membres ciblés ou à leur demande dans nos régions ont été ajoutées aux Rendez-vous du président d'Avantis afin de demeurer à l'écoute. Les investissements qui ont été réalisés dans nos centres de grains, notamment à St-Philippe-de-Néri, Ste-Hénédine et St-Narcisse, découlent d'une réflexion approfondie suite à ces rencontres.

VIE COOPÉRATIVE

L'année 2024 a été particulièrement riche pour notre vie coopérative. Le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole est plus vigoureux que jamais : une 17^e cohorte de 10 jeunes s'ajoute cette année.

Nos activités de réseautage et de proximité se sont poursuivies avec succès, notamment la 3^e édition de la Virée Avantis qui a eu lieu à St-Irénée dans Charlevoix dans une version simplifiée et combinée avec la parcelle de l'équipe agricole; la 2^e édition du 7 à 9 pour la relève agricole, cette fois à St-Elzéar en Beauce, qui a permis de rencontrer des jeunes passionnés par leur métier et inspirants; et la populaire Journée femmes et coopération qui s'est déroulée dans la région de Lac-Mégantic. Autant d'occasions pour les membres de socialiser, de briser l'isolement et d'apprendre.

Notre campagne Coopère-Don est également revenue en force pour une 3^e année consécutive et a dépassé ses objectifs pour remettre 71 000\$ aux travailleurs de rang, aux établissements de santé et à des maisons de la famille de nos régions. Alignée avec notre mission, Coopère-Don nous permet de contribuer à l'enrichissement collectif de nos communautés par différentes initiatives tout au long de l'année.

Soulignons en terminant ce volet que le membership de la coopérative est demeuré stable, enregistrant une très légère augmentation des membres auxiliaires entrepreneurs et consommateurs. Précisons également que les cotisations à la campagne RIC se maintiennent d'une année à l'autre; les membres y contribuent pour 42 %.

“

Fidèle à notre mission, Coopère-Don nous permet de contribuer à l'enrichissement collectif de nos communautés par différentes initiatives tout au long de l'année.

”



Dévoilement du montant récolté dans le cadre de la 3^e campagne Coopère-Don. Sur la photo, René Lapierre, vice-président d'Avantis, et Michel Delisle, chef de la direction.



Moments de partage à la 3^e édition de la Virée Avantis.



Pause réseautage à Lac-Mégantic pour nos coopératrices lors de notre Journée femmes et coopération.



Rencontre de la relève agricole pour la 2^e édition du 7 à 9, à Saint-Elzéar.

Pour conclure cette 6^e année, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos partenaires d'affaires qui nous soutiennent depuis nos débuts. Grâce à eux, nous pouvons offrir les meilleurs services possibles à nos membres. Nous remercions particulièrement Sollio Groupe Coopératif et ses trois divisions, Sollio Agriculture, Groupe BMR et Olymel, ainsi que les coopératives du réseau, New Holland, Filgo-Sonic et nos partenaires financiers.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers vous, les précieux membres de notre coopérative. Votre confiance continue de nous motiver à prendre les meilleures décisions dans votre intérêt. Cela nous permet de partager avec vous nos résultats positifs et de vous accompagner avec les meilleurs services-conseils et les talents les plus compétents. Continuez à vous impliquer,

car c'est l'essence même de notre modèle d'affaires et notre distinction coopérative.

Je remercie également mes collègues du conseil d'administration pour leur confiance, la richesse de nos échanges dans l'intérêt des membres et leur engagement à faire de notre coopérative l'une des meilleures, la première coopérative du réseau à faire partie des sociétés les Mieux gérées au Canada, une belle fierté pour nous tous. Je souhaite saluer les administrateurs dont le mandat se termine avec cette assemblée et qui ont contribué par leur dévouement à bâtir Avantis, MM. Éric Bélanger, Frédéric Lehouillier, Mathieu Couture et Denis Lévesque. Je tiens à remercier tout spécialement M. Denis Lévesque, le premier président d'Avantis, pour son écoute et sa disponibilité à échanger, tu as été un mentor précieux dans mon rôle de président.

Finalement, je remercie chaleureusement notre chef de la direction, M. Michel Delisle, son équipe de direction et leurs gestionnaires, de même que nos 1 200 coéquipiers dédiés chaque jour à la satisfaction de nos membres et clients, dans un esprit de famille remarquable.

MERCI À VOUS TOUS D'ÊTRE ENGAGÉS DANS LE SUCCÈS DE NOTRE COOPÉRATIVE.

Frédéric Martineau
Président



Une belle fierté de faire partie des sociétés les Mieux gérées au Canada.

COMITÉ DE DIRECTION



1^{re} RANGÉE

De gauche à droite

NICOLAS BILODEAU
Vice-président,
ressources humaines

MICHEL DELISLE
Chef de la direction

CÉLINE BOISVERT
Vice-présidente,
communication marketing

JEAN-PAUL ALLAIRE
Chef des finances
et secrétaire général

2^e RANGÉE

De gauche à droite

CHRISTIAN JUNEAU
Vice-président,
projets stratégiques
et technologies de
l'information

JEAN-SÉBASTIEN LEMELIN
Vice-président, machinerie

MARCO NADEAU
Directeur général
de Sollio & Avantis
Agriculture coopérative

ISRAEL WARD-MCNALLY
Vice-président, détail

RAPPORT DE LA DIRECTION

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel 2024, témoin d'une année remarquable où nous avons atteint de nouveaux sommets dans plusieurs métiers, reflétant l'engagement et la passion qui animent notre équipe jour après jour.

Michel Delisle
Chef de la direction

Malgré le contexte économique au ralenti, cette dernière année témoigne de la résilience de notre organisation avec un portefeuille d'activités bien équilibré et une rigueur d'exécution qui permet l'atteinte d'excellents résultats.

Les ventes totalisent 668 millions de dollars, une diminution de 43 millions par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des prix des grains et de la décroissance du secteur porcin. Malgré ces défis, des gains de parts de marché ont été réalisés dans plusieurs secteurs, notamment la machinerie, les services aux entrepreneurs dans nos centres de rénovation, ainsi que le secteur avicole. L'excédent d'exercice s'élève à 15,7 millions de dollars, en forte hausse comparativement aux 6,3 millions de l'année précédente.

Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que nous nous attendions à un ralentissement plus marqué. Par ailleurs, la division agricole a rebondi cette année, enregistrant une performance remarquable portée par l'amélioration des résultats financiers dans chacun de ses secteurs.

Il convient de souligner que ces résultats incluent également plusieurs gains sur dispositions provenant de la vente de fermes porcines, de nos dépanneurs à l'automne 2023 et de notre placement dans Couvoir Côté.

Ces décisions visant à nous concentrer dans nos trois cœurs de métiers et à effectuer une révision constante de nos actifs portent leurs fruits et nous permettent de rester ouverts aux occasions favorables. C'est dans cet esprit que plusieurs projets ont été étudiés au cours de la dernière année. Bien que le plan stratégique nous encourage à envisager des projets de croissance, le plan Horizons 2026 nous incite avant tout à continuer d'améliorer nos activités existantes.

En 2024, la coopérative a poursuivi plusieurs initiatives issues de ce plan stratégique.

Outre les résultats financiers, nous sommes particulièrement fiers de constater une amélioration significative de nos indicateurs de satisfaction, tant chez nos clients que chez nos coéquipiers.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au consolidé, malgré des ventes de 668 millions de dollars, en réduction de 43 millions par rapport à l'exercice précédent, la marge brute d'exploitation est demeurée stable, à 97 millions, démontrant un effort soutenu à maximiser la juste valeur de chaque transaction. Il faut souligner la performance de la marge brute des élevages avicoles qui a été compensée partiellement par un recul dans la division machinerie par rapport à l'an dernier. Considérant la forte inflation connue au cours de l'exercice, la capacité de la direction à maintenir des frais d'exploitation stables en dollars absolus, démontre une saine utilisation des leviers disponibles. Il faut souligner la performance de la gestion de la division détail qui a su tirer profit des outils de gestion mis en place au cours des dernières années pour bien contrôler les dépenses variables en fonction de l'achalandage rencontré.



De plus, la réingénierie des pratiques d'affaires effectuée au sein de la coopérative au cours de l'exercice témoigne du leitmotiv du plan stratégique : « Faire plus avec moins ! »



Les frais financiers nets sont en hausse de 4,5 millions par rapport à l'an dernier. Cette variation s'explique par la diminution des revenus d'intérêts sur les pré-achats effectués auprès de Sollio l'an dernier et par une moins-value de nos swaps de taux d'intérêts, compensés par une diminution du volume d'endettement combinée à une baisse des taux d'intérêts en cours d'exercice.

L'excédent d'exploitation, incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats, atteint 7,9 millions, soit une forte progression de 3,1 millions par rapport à l'an dernier. L'excellente performance du Partenariat agricole, soutenu par un marché des grains moins défavorable que l'an dernier, et ce, malgré l'impact négatif d'un marché porcin en décroissance, explique l'écart favorable comparativement à l'exercice précédent.

Les autres résultats et les activités abandonnées s'élèvent à 7,7 millions, une hausse significative de 6,2 millions par rapport à l'année précédente. Les gains sur dispositions mentionnés précédemment expliquent cet écart favorable.

Les liquidités générées par le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ont atteint 33 millions comparativement à 23,8 millions l'an dernier tandis que celles générées uniquement par nos opérations, en excluant les autres résultats, ont été de 23,5 millions de dollars comparativement à 21,2 millions en 2023. Finalement, nous présentons un excédent d'exercice de 15,7 millions comparé à 6,3 millions l'an dernier. Ces bons résultats s'appuient, encore cette année, sur la proactivité d'une équipe de direction engagée dans la réalisation du plan stratégique, par l'élagage des opérations sous-performantes et l'exploitation de la diversité de nos opérations.

RÉSULTATS SECTORIELS

Les données incluent les ventes internes et excluent les frais corporatifs et financiers.

Division agricole

Les ventes s'élèvent à 360 millions de dollars pour l'agricole, enregistrant une baisse de 52 millions par rapport à 2023, principalement attribuable au recul des prix des grains et des fertilisants. Les volumes affichent un léger repli, comme annoncé par nos prévisions budgétaires, en raison du programme de restructuration porcine.

L'excédent d'exploitation, incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats, s'élève à 14 millions de dollars, marquant une amélioration de 9 millions par rapport à l'an dernier. Cette performance notable résulte des

décisions stratégiques prises dans le passé pour réévaluer nos activités et des actions mises en place au cours de la dernière année. Les résultats ont été soutenus par nos élevages avicoles qui ont dépassé les cibles fixées. Un contexte favorable, caractérisé par la baisse des coûts d'alimentation et un prix de marché avantageux, a également contribué à cette performance. En ce qui concerne l'excédent d'exercice, incluant les autres résultats, il atteint 19,8 millions de dollars comparativement à 6,2 millions en 2023.

La production porcine demeure un pilier important de la division agricole, malgré notre décision stratégique de réorienter notre modèle et d'ajuster nos volumes de production. Ces dernières années, nous avons entrepris une restructuration, incluant la vente de sites d'engraissement et la cessation des activités dans trois maternités. Nous avons opté pour une stratégie centrée sur nos filiales les plus fiables sur le plan sanitaire et sur des sites de plus grande taille, favorisant l'efficacité de la main-d'œuvre. Ces décisions se sont avérées fructueuses, particulièrement dans un contexte marqué par une diminution des soutiens en production porcine. De plus, nous avons participé activement à la réorganisation du modèle de cette production, consolidant ainsi notre position en tant que fournisseur de porcelets de grande qualité pour les producteurs du territoire. Par ailleurs, la création au cours de la dernière année d'une équipe provinciale dédiée à la Filière porcine coopérative nous permet de tirer profit de l'expertise approfondie de notre réseau et de maximiser les occasions favorables dans le secteur.

En production avicole, nous avons fixé les bases pour le futur en unifiant l'ensemble des quotas de

poulet à griller au Québec, issus de la fusion de notre coopérative il y a 6 ans, en un droit unique de production. Cette démarche nous a permis de procéder, en fin d'année, à la vente de notre site de production situé à Saint-Patrice-de-Beaurivage à une relève dynamique et motivée. Cette décision nous permettra de centraliser nos opérations et de procéder à la construction d'un nouveau poulailler dans une zone regroupée pour gagner en efficacité. Nous avons également cédé notre participation dans le Couvoir Côté à Sollio Agriculture, un choix qui permettra à notre fédération de regrouper ses forces dans ses couvoirs et d'ainsi répondre efficacement aux besoins croissants de ce marché. La qualité des poussins est cruciale pour les élevages et Sollio a renforcé sa position de leader au cours des dernières années en ajoutant des spécialistes et en révisant ses protocoles. De plus, nous avons participé au transfert des actions de Gestion Québec Œufs pour intégrer directement Groupe Nutri inc., acteur majeur dans la distribution d'œufs, non seulement au Québec mais à l'échelle du Canada.

Dans le secteur ruminant, l'accompagnement de producteurs par nos conseillers a joué un rôle clé en permettant à nos membres de maintenir leur productivité tout en faisant face aux hausses de coûts de production. Nous sommes fiers de compter parmi nos clients un grand nombre de producteurs qui se distinguent par leurs performances exceptionnelles et la qualité de leurs élevages. Nos volumes sont en léger recul comparativement à la dernière année en raison de la consolidation des fermes et des tendances d'alimentation à la ferme. Nos parts de marché demeurent stables et confirment encore cette année notre position de leader.



Notre équipe de la force de vente agricole réunit lors du Gala des experts-conseils.

Nous sommes reconnus pour notre expertise dans le réseau, comme le prouvent les titres remportés par des membres de notre équipe, comme expert-conseil ruminant de l'année et expert-conseil ruminant-végétal de l'année, et le prix Coopérative numérique de l'année reçu pour notre implication dans le déploiement de différents outils, dont AgConnexion.

L'année 2024 en production végétale a été marquée par des défis en approvisionnements de semences, conséquence de conditions climatiques défavorables. Cependant, notre expertise et notre vaste réseau auront permis de traverser ces obstacles avec succès. L'année se conclut avec une hausse des volumes de fertilisants et un léger recul pour les semences. L'agriculture est en constante évolution, et notre gamme de services, centrée sur le soutien à une agriculture durable, reflète cette réalité. Prochainement, nous offrirons aux producteurs un outil de diagnostic complet en agriculture durable, conçu pour répondre aux exigences des marchés et accompagner efficacement leurs entreprises. De plus, à la fin de l'année, nous avons érigé un nouvel entrepôt de distribution végétal sur notre site de Sainte-Hénédine pour mieux répondre aux besoins croissants de notre clientèle.

En ce qui concerne le secteur des grains, la récolte tardive de 2023, combinée à une excellente saison de récolte hâtive en 2024, a été bénéfique pour nos opérations dans l'ensemble de nos centres de grains du territoire. Les investissements significatifs réalisés dans ces centres de grains, ainsi que la révision de certains processus, ont permis d'améliorer notre capacité de traitement quotidienne. Toutefois, les résultats du secteur ont été largement influencés par la baisse des prix tout au long de l'année 2024, malgré des volumes commercialisés accrus. Cette situation a eu un impact négatif sur la valeur de nos inventaires et de nos placements. En fin d'année, le secteur termine avec un résultat favorable, supérieur à l'an dernier, mais inférieur à nos prévisions.

Nous avons également révisé nos méthodes de travail pour le partenariat Sollio & Avantis. Des travaux approfondis ont permis la mise en place, à partir du 1^{er} novembre 2024, de processus simplifiés entre nos partenaires, afin de favoriser une collaboration plus efficace à l'avantage de nos membres. Pour nos clients, ces ajustements n'entraînent aucune modification des opérations, mais permettent d'améliorer la productivité de nos équipes administratives.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une présence active à travers le territoire avec divers événements tels que nos cliniques, les Journées parcelles, les portes ouvertes, la soirée Performance laitière ainsi que le Rendez-vous Sollio & Avantis qui attire près de 300 participants à chaque édition.



Ces initiatives témoignent de notre engagement envers nos membres et de notre volonté de maintenir une relation de proximité. Il est toujours agréable de pouvoir échanger et partager ces moments avec vous lors de ces différentes occasions.



Division machinerie

Les ventes consolidées de la division machinerie, incluant nos filiales, ont connu une progression de 11 % pour atteindre 142 millions de dollars, un sommet pour la division. Cette performance exceptionnelle résulte principalement du succès notable des ventes de tracteurs de grande puissance. L'introduction du nouveau modèle PLM Intelligence a notamment contribué à faire de l'année écoulée une année historique pour la vente des modèles T7 et T8. Dans un marché en décroissance, ces performances remarquables nous ont permis de conquérir de nouvelles parts de marché sur plusieurs territoires commerciaux. Nos ventes dans le secteur de la construction sont demeurées stables, malgré un environnement également en recul, ce qui s'est traduit par des gains de parts de marché.

L'année écoulée a été caractérisée par un retour à la normale de la production des manufacturiers, accompagné d'un ralentissement économique en Europe et en Amérique du Nord. Dans un contexte de niveaux d'inventaire historiquement élevés sur le marché, cette situation a exercé une pression notable sur les marges. La combinaison d'une réduction significative des marges et d'une hausse de frais financiers a affecté la rentabilité, entraînant un recul important par rapport à l'année précédente. Malgré cela, nous tenons à remercier nos principaux partenaires, dont New Holland, Wacker Neuson et Manitou qui ont mis en place plusieurs initiatives afin de nous permettre de passer à travers cette situation exceptionnelle.

En 2024, plusieurs projets ont été réalisés, notamment l'automatisation de l'envoi de nos sondages de satisfaction client. Ces sondages sont désormais un outil essentiel pour évaluer la satisfaction de notre clientèle et apporter les ajustements nécessaires afin de garantir un service à la hauteur des attentes. Le nouveau site Web machinerieavantis.ca a également vu le jour au cours de la dernière année, regroupant l'ensemble de nos concessionnaires et une multitude d'informations sur nos produits et services. Nous avons également lancé notre projet de centralisation des appels de service routiers, une initiative de notre plan stratégique. Ce projet vise à améliorer la qualité de notre service d'unités mobiles en déployant des camions mieux équipés et en constituant une équipe de mécaniciens spécialisés et dédiés, renforçant ainsi notre capacité à répondre efficacement aux besoins de nos clients.

Finalement, la poursuite de l'accueil, de l'intégration et de la formation de nos précieux travailleurs en provenance du Maroc, de la Tunisie, des Philippines et de l'Équateur a été au cœur de nos opérations. Ce projet représente un chantier d'envergure pour nos équipes, mais l'arrivée de ces renforts est cruciale pour atteindre nos objectifs et répondre efficacement aux attentes croissantes de notre clientèle.

Division détail

Les ventes de la division ont enregistré une baisse de 3,2 %, atteignant 160 millions de dollars.

Cette diminution est principalement attribuable aux clients consommateurs, en raison du ralentissement économique. En revanche, la dynamique des mises en chantier de multi-logements a permis une progression notable dans ce segment. Grâce à cette augmentation, combinée à des investissements stratégiques, les ventes auprès de la clientèle entrepreneuriale ont connu une croissance de 6 %. Ce succès auprès des entrepreneurs, allié à une gestion rigoureuse des dépenses, a permis à la division de légèrement dépasser l'excédent atteint en 2023.

Malgré une année marquée par un ralentissement, en plus de s'impliquer dans notre programme Coopère-Don, les équipes de la division ont poursuivi leur engagement local en soutenant plus de 100 organismes et événements communautaires avec plusieurs contributions et initiatives



Les membres de la famille Vachon de la Ferme Va-Ber inc. de Saint-Joseph-de-Beauce posant fièrement devant leur nouveau tracteur T7.



La division détail a brillé au Salon BMR

locales. Cette implication témoigne de notre détermination à maintenir notre proximité avec les communautés que nous servons, lesquelles sont au cœur de notre succès.

Après un investissement de 5 millions de dollars, le BMR de Montmagny a été inauguré au mois de février 2024. Nous sommes extrêmement fiers des résultats obtenus dans le cadre de ce projet de consolidation régionale. Non seulement nous avons atteint nos objectifs financiers, mais nous avons su répondre aux attentes de notre clientèle, comme en témoigne un taux de satisfaction exceptionnel de 93,8 %. Ce centre de rénovation a également été reconnu par BMR avec un prix Reconnaissance « entrepreneurship ». L'ancien centre de rénovation du chemin des Cascades s'est transformé en centre de liquidation offrant plusieurs produits de rénovation à prix réduit et un service complémentaire dans la région de Montmagny.

Au printemps 2024, nous avons achevé les travaux à Saint-Narcisse, réunissant notre centre de rénovation et le dépanneur sous un même toit. Ce modèle d'affaires, déjà éprouvé ailleurs sur le territoire d'Avantis avec des heures de service étendues, a démontré son efficacité. Malgré un léger retard dans les travaux, ce nouveau magasin est désormais pleinement opérationnel.

En lien avec notre plan stratégique, le BMR de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été inauguré en janvier pour devenir la première succursale spécialisée Agrizone régionale pour Avantis. Pour bien servir les producteurs agricoles et offrir plusieurs placements dans l'année, nous avons également travaillé de concert avec plusieurs fournisseurs, dont IEL et BMR, pour modifier nos processus d'achat. Cette initiative s'est ajoutée à la mise en place du bureau de vente centralisé Agrizone et aux premières circulaires agricoles Avantis.

La division détail a brillé cette année au Salon BMR avec la remise de 9 prix. Les succursales de Saint-Narcisse, de Saint-Georges, de Saint-Agapit, de Saint-Gervais et de Montmagny ont reçu des prix Marteaux pour leurs résultats exceptionnels dans le programme Excellence Marchand. Les succursales de Pohénégamook et de La Malbaie ont été reconnues pour leur excellent taux de satisfaction client. Enfin, la succursale de Montmagny a reçu le prix « Meilleur Magasin – Sélection étendue » grâce à sa participation au programme « Flip ton plano », qui a contribué à améliorer la satisfaction client dans l'ensemble de nos succursales.

Autres centres de profit

Pour ce qui est de nos autres activités, les résultats ont continué de s'améliorer cette année. Le transport du lait a connu une croissance de 4 % de ses volumes, atteignant ainsi un nouveau sommet en matière de performance. Quant à IEL Technologie agricole, bien que les grands projets de construction agricole aient ralenti, nous avons dépassé les objectifs et les prévisions établies lors de l'acquisition, il y a maintenant quatre ans. De plus, IEL a poursuivi sa stratégie de croissance en prenant une participation majoritaire dans Les Équipements Laitiers Bilodeau & fils inc. le 1^{er} décembre dernier. Grâce à une dynamique positive dans le secteur avicole, une augmentation des parts de marché dans le porc et cette nouvelle acquisition, le portefeuille d'activités d'IEL est désormais beaucoup mieux équilibré et moins vulnérable aux fluctuations du contexte porcin. Finalement, les résultats de notre co-entreprise de transport Transpro BSL ont encore une fois été très favorables cette année.

SITUATION FINANCIÈRE

Les actifs totaux s'élèvent à 489 millions, une réduction importante de 66 millions comparativement à l'année précédente. Après la hausse du volume d'actifs que la coopérative a connue l'an passé, le retour à la normale s'est concrétisé cette année. Cette diminution s'explique par l'utilisation des 50 millions de pré-achats faits à Sollio au cours de l'exercice et l'optimisation du fonds de roulement par la réduction de 16 millions des stocks, et ce, en plein ralentissement économique dans la division machinerie. Ces entrées de fonds ont permis de réduire l'endettement de la coopérative de 54 millions dans les emprunts bancaires et de 5 millions dans la dette à long terme.

En ce qui concerne les ratios financiers exigés par nos créanciers, ils sont tous en amélioration et respectés. Le fonds de roulement ajusté à 1,33, le ratio de dette sur avoir net ajusté à 0,96 et le ratio de couverture des charges fixes à 1,66 illustrent une amélioration notable de la situation financière de la coopérative sous tous les aspects.

Ressources humaines

Cette année exceptionnelle résulte de l'engagement individuel et collectif remarquable de toute la grande famille d'Avantis et de nos 1 200 coéquipiers. Cet investissement est précieux, et notre coopérative met tout en œuvre pour offrir une expérience employé toujours positive.

La première année du déploiement de notre marque employeur, « Mon champ d'appartenance »,

s'est conclue avec succès, marquée par de nombreuses initiatives internes et externes. Pour couronner cette année riche en réalisations, nous avons lancé une vidéo mettant en lumière l'expérience de nos coéquipiers au sein de notre grande et belle famille. Ce support, intégré dans nos stratégies de marketing RH, joue un rôle clé dans nos efforts de recrutement et de fidélisation.

Afin de poursuivre sur cette lancée et de continuer à hausser la barre, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment la création d'un comité de travail dédié à l'amélioration des communications internes et l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer la reconnaissance au travail.

Nous avons également repensé le gala reconnaissance pour refléter notre marque employeur, avec des catégories telles que Semeur de sens et Semeur d'ambiance. L'appréciation du rendement a été révisée pour devenir une rencontre d'appréciation de la contribution, accompagnée de formations pour les gestionnaires. La première année des activités de mobilisation a été un succès, permettant à nos coéquipiers de vivre Avantis dans chaque région lors d'une activité sociale.

En matière de santé et sécurité, nous avons collaboré avec les gestionnaires pour promouvoir les priorités SST. Les résultats montrent une amélioration significative des indicateurs de sécurité. Nous avons également mis en place des initiatives de santé globale, avec un accent sur le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF). Les taux d'inscription et d'activation ont augmenté, témoignant de l'engagement à promouvoir un environnement de travail sain.

Coéquipiers vedettes de la vidéo marque employeur



Enfin, nous avons optimisé nos processus RH avec le déploiement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et développé une application pour faciliter l'accès aux formations. Nous avons maintenu le programme des travailleurs étrangers temporaires et coordonné la mise en place d'un nouveau régime d'assurance collective.

Il est important de mettre de l'avant l'enthousiasme généré par toutes ces initiatives ainsi que les résultats concrets obtenus comme l'amélioration de notre taux de roulement qui a enregistré une baisse significative par rapport à l'année antérieure.

CONCLUSION

En dépit des obstacles rencontrés, notamment le contexte économique, nous avons réussi à conclure cette 6^e année avec succès. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à nos 1 200 coéquipiers, dont l'engagement et la détermination ont été des moteurs essentiels de notre réussite.

Je voudrais également saluer le travail exceptionnel du comité de direction et de ses équipes. Leur expertise, leur résilience et leur leadership ont été déterminants pour naviguer à travers une année mouvementée.

Grâce à nos bases solides depuis notre création et à notre exécution exemplaire, nous avons eu l'honneur de rejoindre le prestigieux groupe des sociétés les Mieux gérées au Canada seulement cinq ans après la fusion, une source de grande fierté pour tous.



Nos partenaires jouent un rôle crucial dans notre réussite, et je tiens à remercier tout particulièrement Sollio Groupe Coopératif et ses trois divisions, BMR, Olymel et Sollio Agriculture, pour leur immense collaboration et ouverture face aux occasions d'amélioration. Ces partenariats solides sont au cœur de notre succès collectif, et je suis reconnaissant pour leur engagement continu.

Un merci tout particulier au conseil d'administration pour sa confiance et son engagement, qui constituent des atouts inestimables dans notre quête de succès. Sa vision stratégique et sa confiance sont essentielles pour orienter notre organisation vers de nouveaux sommets. Je remercie également notre président, M. Frédéric Martineau, dont le leadership et la vision ont été déterminants pour notre progression.

Enfin, je voudrais vous remercier vous, nos membres et propriétaires, qui incarnez la mission et les valeurs de notre coopérative. Votre passion et votre travail acharné pour nourrir le monde sont une source d'inspiration constante. Grâce à votre confiance et à votre fidélité, nous avons pu réaliser des progrès significatifs et poser les bases d'un avenir prospère.

En conclusion, cette année a une fois de plus démontré la puissance de notre grande famille ainsi que la solidité de notre modèle d'affaires. Je suis profondément reconnaissant de cette collaboration qui nous permet de relever de grands défis tout en nous propulsant vers un avenir prometteur et durable. Merci à tous pour votre contribution inestimable. Merci infiniment.

Michel Delisle
Chef de la direction

Coop Avantis
États financiers consolidés
au 31 octobre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	21 - 23
États financiers	
Résultats consolidés	24
Réserve générale consolidée	25
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	25
Bilan consolidé	26 - 27
Flux de trésorerie consolidés	28 - 29
Notes complémentaires	30 - 51

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7
T 418 647-3151

Aux membres de
Coop Avantis

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la coopérative Coop Avantis (ci-après la « coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2024 et les états consolidés des résultats, de la réserve générale, des participations ne donnant pas le contrôle et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 octobre 2024 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du *Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 5 du *Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Québec
Le 21 janvier 2025

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113714

Coop Avantis

Résultats consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Ventes	668 111 953	710 798 258
Coût des ventes	571 408 859	614 654 716
Excédent brut	96 703 094	96 143 542
Frais de distribution, de vente et d'administration	86 303 597	86 217 095
Frais financiers nets	7 691 938	3 151 538
	93 995 535	89 368 633
Excédent d'exploitation	2 707 559	6 774 909
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	5 261 627	(1 964 427)
Excédent avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	7 969 186	4 810 482
Autres résultats consolidés (note 3)	5 072 440	1 073 414
Excédent avant activités abandonnées	13 041 626	5 883 896
Activités abandonnées (note 4)	2 661 456	457 744
Excédent de l'exercice	15 703 082	6 341 640
Excédent de l'exercice attribuable aux		
Membres de la coopérative	14 020 976	4 718 034
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	1 682 106	1 623 606
	15 703 082	6 341 640

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 3 fournit des informations supplémentaires sur les résultats consolidés.

Coop Avantis
Réserve générale consolidée
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE		
Solde au début	165 911 562	160 887 858
Excédent de l'exercice précédent	4 718 034	9 510 794
Ristournes attribuées	<u>(2 169 370)</u>	<u>(3 696 313)</u>
	<u>168 460 226</u>	<u>166 702 339</u>
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent		
Exigibles	(42 151)	(76 792)
Futurs	<u>1 250 442</u>	<u>(713 985)</u>
	<u>1 208 291</u>	<u>(790 777)</u>
Ajustement résultant des participations ne donnant pas le contrôle	<u>516 139</u>	<u> </u>
Solde à la fin	<u><u>170 184 656</u></u>	<u><u>165 911 562</u></u>
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE CONSOLIDÉES		
Solde au début	30 883 718	1 502 256
Ajustement ayant trait à un regroupement d'entreprises		27 257 051
Résultats de l'exercice attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	1 682 106	1 623 606
Émission d'actions à un actionnaire sans contrôle	750 000	750 000
Acquisitions d'actions d'actionnaires sans contrôle		30 000
	<u>33 315 824</u>	<u>31 162 913</u>
Remboursement de capital versé sur des actions à des actionnaires sans contrôle	35 228	
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	142 371	262 459
Distributions versées à des actionnaires sans contrôle	839 016	16 736
Ajustement ayant trait à un changement dans la participation d'une filiale	461 617	
Rachat d'actions par la filiale	30 000	
Ajustement ayant trait à l'attribution des résultats de l'exercice précédent	<u>54 522</u>	<u> </u>
	<u>1 562 754</u>	<u>279 195</u>
	<u><u>31 753 070</u></u>	<u><u>30 883 718</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 000 489	2 322 061
Comptes clients et autres créances (note 6)	54 437 034	95 402 558
Actif d'impôts exigibles	1 727 571	1 020 544
Stocks (note 7)	147 400 670	163 429 578
Stocks agricoles (note 8)	1 420 279	1 665 542
Frais payés d'avance	4 770 802	2 564 475
Avances à des satellites et des partenariats (note 9)	2 187	13 195 147
Actifs destinés à la vente (note 4)	1 831 098	1 676 693
Tranche des effets à recevoir échéant à moins d'un an (note 11)	<u>62 500</u>	
	214 652 630	281 276 598
Long terme		
Participations dans des satellites et des partenariats (note 10)	28 210 285	20 759 414
Placements et effets à recevoir (note 11)	61 231 435	64 944 179
Immobilisations corporelles (note 12)	79 833 559	79 739 625
Actifs incorporels (note 13)	522 665	602 910
Actifs biologiques producteurs (note 14)	1 042 315	966 367
Droits de production de volailles	99 563 657	100 895 001
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 19)	94 452	1 180 045
Écart d'acquisition	3 694 897	3 694 897
Actif d'impôts futurs (note 15)	<u>358 676</u>	<u>1 379 393</u>
	<u>489 204 571</u>	<u>555 438 429</u>

Coop Avantis

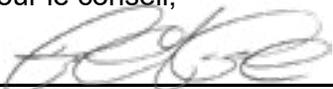
Bilan consolidé

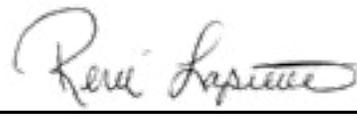
au 31 octobre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PASSIF		
Court terme		
Emprunts bancaires (note 16)	61 529 065	95 825 492
Emprunt à court terme, taux préférentiel (7,2 %)		20 000 000
Emprunts à court terme, taux préférentiel moins 0,5 % à 0,75 %	3 846 144	4 065 439
Passif d'impôts exigibles	24 635	2 593
Effet à payer à un partenariat, sans intérêt	8 066 243	4 216 743
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 18)	82 181 703	100 797 768
Revenus reportés	618 155	573 050
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	5 636 711	6 944 225
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an		21 529
	<u>161 902 656</u>	<u>232 446 839</u>
Long terme		
Revenus reportés	208 821	15 262
Revenu d'assurance reporté	18 554	90 449
Quote-part de l'avoir négatif de satellites et de partenariats (note 10)	8 685	
Obligation relative à une participation négative dans un satellite ayant cessé ses activités, à la valeur de consolidation (24 %)	164 929	164 929
Dettes à long terme (note 19)	47 239 196	52 462 427
Provision pour la réhabilitation du sol de terrains	1 614 058	1 435 837
Passif d'impôts futurs (note 15)	24 666 507	26 637 980
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 16)	271 947	
	<u>236 095 353</u>	<u>313 253 723</u>
AVOIR		
Avoir attribuable aux membres de la coopérative		
Avoir des membres (note 20)		
Parts sociales	5 795 559	5 806 214
Parts privilégiées	31 354 957	34 865 178
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	14 020 976	4 718 034
Réserve générale	170 184 656	165 911 562
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	31 753 070	30 883 718
	<u>253 109 218</u>	<u>242 184 706</u>
	<u>489 204 571</u>	<u>555 438 429</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	15 703 082	6 341 640
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 824 890	6 621 593
Amortissement des actifs incorporels	273 143	144 100
Amortissement des actifs biologiques producteurs	2 005 502	1 233 830
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(6 902)	(10 394)
Amortissement des frais de financement		23 959
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(4 829 640)	(2 260 457)
Gain sur la cession d'un secteur d'activité (note 4)	(2 351 316)	
Gain sur la cession de droits de production de volailles		(73 161)
Gain sur la radiation du revenu d'assurance reporté	(64 993)	
Perte sur la réévaluation à la juste valeur de participations détenues antérieurement		725 369
Gain sur la réévaluation de placements	(32 824)	
Gain sur la cession de placements	(1 603 889)	(249 965)
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses		(25 969)
Intérêts capitalisés sur des emprunts à court terme	201 217	205 782
Effet de l'actualisation de la dette		3 717
Intérêts capitalisés sur des avances à un partenariat		(816 233)
Impôts futurs des filiales	299 686	73 162
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	(5 261 627)	1 964 427
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	1 357 540	(749 692)
	<u>12 513 869</u>	13 151 708
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>36 226 226</u>	<u>(64 827 685)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>48 740 095</u>	<u>(51 675 977)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances à des satellites et des partenariats	10 692 960	(14 965 560)
Acquisitions de placements	(2 168 350)	(720 000)
Cession de placements	8 149 748	2 278 557
Effets à recevoir	(375 000)	(375 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 615 802)	(9 804 399)
Cession d'immobilisations corporelles	9 253 636	4 413 839
Encaissement de subventions afférentes aux immobilisations corporelles	1 265 178	839 423
Acquisitions d'actifs incorporels	(192 898)	(175 000)
Acquisitions d'actifs biologiques producteurs	(2 081 450)	(1 346 665)
Cession de droits de production de volailles		242 000
Regroupement d'entreprises, net de l'encaisse acquise		(43 280)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>14 928 022</u>	<u>(19 656 085)</u>

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	(34 296 427)	62 272 698
Variation nette de l'emprunt à court terme	(20 000 000)	20 000 000
Variation nette des emprunts à court terme	(420 512)	186 344
Variation nette des effets à payer		(657 468)
Variation nette de l'effet à payer à un partenariat	3 849 500	(2 500 000)
Variation nette des revenus reportés	238 664	42 925
Emprunts à long terme	525 000	4 600 000
Remboursement d'emprunts à long terme	(7 055 745)	(10 856 596)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(21 529)	(62 423)
Variation nette de la provision pour la réhabilitation du sol de terrains	178 221	(332 812)
Émission de parts sociales	12 170	23 135
Rachat de parts sociales	(104 326)	(72 181)
Émission de parts privilégiées	1 643 414	1 782 234
Rachat de parts privilégiées	(6 252 904)	(1 702 862)
Émission d'actions à un actionnaire sans contrôle	750 000	750 000
Vente d'actions à un actionnaire sans contrôle		30 000
Rachat d'actions d'une filiale	(30 000)	
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	(142 371)	(262 459)
Distributions versées à des actionnaires sans contrôle	(839 016)	(16 736)
Remboursement de capital versé à des actionnaires sans contrôle	(35 228)	
Ristournes payées en espèces	(988 600)	(1 687 473)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(62 989 689)</u>	<u>71 536 326</u>
Augmentation nette de l'encaisse	678 428	204 264
Encaisse au début	<u>2 322 061</u>	<u>2 117 797</u>
Encaisse à la fin	<u><u>3 000 489</u></u>	<u><u>2 322 061</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée le 28 octobre 2018 en vertu de la *Loi sur les coopératives* (Québec), compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la division agricole, la division du détail et la division de la machinerie. La division agricole fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles, incluant des élevages avicoles. La division du détail regroupe des centres de rénovation. La division de la machinerie distribue des équipements agricoles et industriels ainsi que des équipements connexes.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du *Règlement d'application de la Loi sur les coopératives* (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers consolidés doivent être préparés suivant les normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément au référentiel comptable décrit précédemment, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :

- L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
- Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées aux états financiers consolidés dans la section « Avoir des membres »;
- Les revenus provenant de ristournes d'une fédération ou d'une autre coopérative sont présentés à l'état des résultats consolidés dans la rubrique « Autres résultats consolidés ».

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit 9012-2151 Québec inc., 9206-0508 Québec inc., Ferme Agral et Fils inc., Ferme Poka S.E.N.C., Pascoporc inc., Pascoporc, société en commandite, Solair-O inc. (incluant sa filiale en propriété exclusive Ferme Tbel inc.), 059093 N.B. inc. (incluant ses filiales détenues en propriété exclusive Fermes avicoles Bolduc, Les Fermes J.J.C. Bolduc et Ferme avicole Cormico), Haybec inc., Équipements J.M.A.R. inc., ainsi que ses filiales J. René Lafond inc., détenue à 69,88 %, Céréales Charlevoix inc., détenue à 51 %, Volailles Acadia inc., détenue à 51 %, Volailles Acadia S.E.C. (incluant ses filiales en propriété exclusive, soit 6568343 Canada inc., 6567932 Canada inc. et 6568327 Canada inc.), détenue à 50,99 %, 9201-6658 Québec inc., détenue directement et indirectement à 26,42 % et à 25,5 % respectivement, ainsi que Pondeuses Atlantique S.E.C., détenue directement et indirectement à 26,41 % et à 25,5 % respectivement.

Au cours de l'exercice, la filiale en propriété exclusive 9206-3999 Québec inc. a fait l'objet d'une liquidation au sein de la coopérative.

Participations dans les satellites

La coopérative comptabilise ses participations dans les satellites à la valeur de consolidation.

Intérêts dans des partenariats

La coopérative comptabilise ses intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation.

Constataion des revenus

Les revenus de la coopérative proviennent principalement des secteurs d'activité suivants : secteur avicole et commercialisation d'intrants agricoles, de machinerie et de détail. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la vente en magasin ou la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession de la marchandise, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les mesures incitatives à la vente, dont les rabais de volume, sont portées en réduction des ventes. Les mesures incitatives basées sur des engagements de volume de ventes sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le volume des ventes sera atteint, selon les estimations de la direction.

Les contrats de service afférents aux centres de machinerie sont constatés au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis, selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les revenus et les profits sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux, lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le degré d'avancement est déterminé en utilisant la méthode des coûts engagés qui consiste à comparer les coûts engagés à la date des états financiers consolidés à ceux de la dernière estimation du coût total des travaux à exécuter. Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des coûts de main-d'œuvre et des matières premières ainsi que des frais généraux, incluant les profits estimés. La coopérative révisé régulièrement les coûts de contrats et lorsque les coûts totaux estimés excèdent les revenus prévus, une perte sur les contrats est constatée et imputée au coût des ventes.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ristournes provenant de Sollio Groupe Coopératif sont constatées à titre d'autres résultats lorsqu'elles sont déclarées par ce dernier.

Revenu d'assurance reporté

Le revenu d'assurance, qui représente l'indemnité de remplacement d'immobilisations corporelles usagées par des immobilisations corporelles neuves, est constaté au poste « Revenu d'assurance reporté ». Le revenu d'assurance reporté ainsi créé est progressivement viré aux résultats consolidés au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles en cause.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux dépenses courantes est comptabilisée en réduction des dépenses afférentes, alors que celle concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles est comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les dépenses courantes ou les dépenses en immobilisations corporelles sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés dans le cas d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats consolidés à titre de frais d'intérêts.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût, au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Dépréciation des participations dans des satellites et des partenariats

À chaque date de fin d'exercice, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation des participations. Dans l'affirmative et si la société détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation ou sur les intérêts est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de la machinerie agricole et industrielle est déterminé selon la méthode du coût distinct. Le coût des autres catégories de stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les remises de fournisseurs sont déduites pour déterminer le coût d'acquisition.

Évaluation des stocks agricoles

Les stocks agricoles de volailles sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des volailles est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré en utilisant la méthode du coût des intrants. Le coût des intrants des animaux inclut le coût d'achat, la nourriture et la vaccination. Il n'inclut cependant pas le coût de la main-d'œuvre directe ni les frais généraux.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles, actifs incorporels amortissables et droits de production

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Aménagement de terrains et pavage	12 ans
Bâtiments	20 à 25 ans
Équipement et outillage	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	4 ans
Liste de clients	4 à 10 ans

Les subventions sont présentées en réduction du coût des immobilisations corporelles en cause et sont amorties selon la même méthode et les mêmes périodes.

Les droits de production de volailles ont une durée de vie indéfinie; ils ne sont donc pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Les droits de production ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Lorsque leur valeur comptable excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de ces droits de production.

Actifs biologiques producteurs

Amortissement

Les poules pondeuses sont amorties en fonction de la quantité totale d'œufs à pondre répartie sur une période de 35 semaines.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs biologiques producteurs sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif biologique producteur n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif biologique producteur sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de cet écart d'acquisition.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent. La coopérative comptabilise les impôts futurs à la réserve au même moment où les impôts exigibles y sont constatés, soit lors du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent et dans l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit. Les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs des filiales qui n'ont pas de statut de coopérative sont constatés à l'état des résultats consolidés dans l'exercice courant.

Instruments financiers dérivés

La coopérative utilise des contrats de change à terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt dans la gestion de son risque du taux de change et d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, ces instruments financiers sont constatés aux états financiers consolidés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats consolidés de l'exercice.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change à la date des états financiers consolidés. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date des états financiers consolidés. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement, qui sont convertis au cours d'origine, ainsi que des éléments faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite à cotisations déterminées

La coopérative offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle comptabilise les dépenses aux résultats consolidés lorsque celles-ci sont exigibles. Le montant total constaté en dépenses au titre du régime à cotisations déterminées est de 1 367 228 \$ en 2024 (1 386 579 \$ en 2023).

3 - AUTRES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Autres résultats consolidés		
Autres ristournes	1 471	
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	4 829 640	2 260 457
Gain sur la cession de droits de production de volailles		73 161
Gain sur la radiation du revenu d'assurance reporté	64 993	
Perte sur la réévaluation à la juste valeur de participations détenues antérieurement		(725 369)
Gain sur la réévaluation de placements	32 824	
Gain sur la cession de placements	1 603 889	249 965
Autres revenus de placements	371 338	48 431
Aide gouvernementale et autres subventions	121 880	
Autres revenus	(853)	40 338
Indemnités d'assurances	58 197	279 257
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses		25 969
Frais de réhabilitation et de démolition	(354 648)	61 783
Impôts sur les bénéfices des filiales		
Exigibles	(1 356 605)	(1 167 416)
Futurs	(299 686)	(73 162)
	<u>5 072 440</u>	<u>1 073 414</u>
Informations sur les résultats consolidés		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 824 890	6 526 592
Amortissement des actifs incorporels	273 143	144 100
Amortissement des actifs biologiques producteurs	2 005 502	1 233 830
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(6 902)	(10 394)
Amortissement des frais de financement		23 959
Créances douteuses (recouvrées)	(93 370)	63 771
Intérêts sur la dette à long terme	2 051 585	2 353 384
Intérêts sur les emprunts à court terme	4 849 307	5 206 303
Intérêts sur les swaps	992 400	1 213 228
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	1 357 540	(749 692)
Revenus d'intérêts	(2 065 012)	(5 289 985)
Autres frais financiers, nets	(152 307)	(254 408)
Intérêts sur les parts privilégiées	658 424	639 788
Aide gouvernementale	(117 927)	

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

4 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice précédent, la coopérative a décidé de mettre fin à ses activités dans le secteur de l'alimentation et de l'énergie.

Les éléments d'actif relativement à ces activités sont classés comme biens destinés à la vente et sont présentés distinctement au bilan consolidé.

De plus, les résultats d'exploitation pour ce secteur d'activité pour les exercices courants et précédents sont présentés dans les états financiers consolidés comme activités abandonnées.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Ventes	482 855	12 649 144
Coût des ventes et autres frais d'exploitation	(172 715)	(12 096 399)
Amortissement		(95 001)
Gain sur la cession d'un secteur d'activité	2 351 316	
	<u>2 661 456</u>	<u>457 744</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a également reclassé des droits de production de volailles et diverses immobilisations corporelles, d'une valeur comptable nette respective de 1 331 344 \$ et de 71 606 \$, pour les présenter comme étant disponibles à la vente, suivant la décision de la direction de mettre en œuvre un plan de vente. La coopérative a cessé d'amortir les immobilisations corporelles à cette date.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	40 965 524	(46 761 920)
Actif d'impôts exigibles	(749 178)	314 589
Stocks	16 028 908	(28 513 345)
Stocks agricoles	245 263	84 060
Frais payés d'avance	(2 206 327)	(318 020)
Passif d'impôts exigibles	22 042	(47 846)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(18 080 006)	10 414 797
	<u>36 226 226</u>	<u>(64 827 685)</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	51 580 611	50 259 023
Comptes clients et autres créances de satellites et de partenariats	3 837 619	3 321 414
Dépôts sur des achats		42 933 699
	<u>55 418 230</u>	<u>96 514 136</u>
Provision pour créances douteuses	981 196	1 111 578
	<u>54 437 034</u>	<u>95 402 558</u>

7 - STOCKS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Agricoles	11 028 647	9 889 026
Machinerie agricole et industrielle	94 141 691	109 952 445
Commerce de détail	42 230 332	43 588 107
	<u>147 400 670</u>	<u>163 429 578</u>

Ces stocks sont présentés au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour désuétude de 7 361 051 \$ (6 832 303 \$ au 31 octobre 2023).

Un montant total de stocks de 496 556 769 \$ est comptabilisé en dépenses de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (537 638 522 \$ au 31 octobre 2023).

8 - STOCKS AGRICOLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
658 123 volailles (630 148 au 31 octobre 2023)	<u>1 420 279</u>	<u>1 665 542</u>

Un montant total de stocks de 34 848 007 \$ est comptabilisé en dépenses de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (38 838 595 \$ au 31 octobre 2023).

9 - AVANCES À DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Avances, sans intérêt	2 187	2 378 914
Avances, taux préférentiel plus 4,25 % (11,45 %), encaissées au cours de l'exercice		10 816 233
	<u>2 187</u>	<u>13 195 147</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

10 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
9421-4707 Québec inc. (50 % des actions au 31 octobre 2023) (a)		939 823
9520-2958 Québec inc. (50 % des actions avec droit de vote, participantes et privilégiées)	1 097 662	
Ferme Ja-Do & Fils inc. (50 % des actions*)	270 843	271 404
Partenariat agricole CBNM S.E.C. (49,995 % des parts*)	24 402 141	14 952 765
Commandité CBNM inc. (50 % des actions*) (b)		50
9187-4719 Québec inc. (25 % des actions*)	1 467 688	1 334 484
9219-6849 Québec inc. (25 % des actions*)	136 307	89 637
Groupe Fermes Boréales S.E.C. consolidé (20,34 % des parts*)	835 644	616 334
Entreprise Couvoir Côté S.E.C. (18 % des parts* au 31 octobre 2023) (c)		2 554 642
Couvoir Côté Commandité inc. (20 % des actions* au 31 octobre 2023) (c)		200
RPAO Commandité inc. (37,5 % des actions*) (d)		75
	<u>28 210 285</u>	<u>20 759 414</u>

*avec droit de vote et participantes

Au cours de l'exercice, la coopérative a acquis 2 500 000 parts privilégiées de catégorie « C » du Partenariat agricole CBNM S.E.C., ayant une valeur de 2 500 000 \$, par la conversion d'une avance de même montant.

- (a) Au cours de l'exercice, les actions avec droit de vote et participantes détenues dans la société 9421-4707 Québec inc. ont été converties en actions privilégiées détenues dans la société 9520-2958 Québec inc.
- (b) Au 31 octobre 2024, cette participation a été comptabilisée dans le passif à long terme comme quote-part de l'avoir négatif de satellites et de partenariats pour un montant de 1 588 \$.
- (c) Les parts et les actions détenues dans ces sociétés ont été cédées au cours de l'exercice.
- (d) Au 31 octobre 2024, cette participation a été comptabilisée dans le passif à long terme comme quote-part de l'avoir négatif de satellites et de partenariats pour un montant de 7 097 \$.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

11 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Sollio Groupe Coopératif, au coût		
Actions de catégorie « A » de qualification	84 325	86 500
Actions de catégories « B », « D » et « P »	57 524 205	62 265 379
Effets à recevoir, 4,9 %, sans modalités d'encaissement	977 060	977 060
	<u>58 585 590</u>	<u>63 328 939</u>
147755 Canada inc., au coût, cédées au cours de l'exercice		
Actions de catégorie « 1 »		27 415
Actions de catégorie « 4 »		27 415
Actions de catégorie « 22 »		27 415
Actions de catégorie « 43 »		27 415
Actions de catégorie « 61 »		27 415
Actions de catégorie « 65 »		8 124
Actions de catégorie « 70 »		27 415
		<u>172 614</u>
9372-4409 Québec inc., au coût		
Actions ordinaires de catégorie « A »	541 794	541 794
Groupe Nutri inc., au coût		
Actions de catégories « A » et « Q », rachetables au gré du porteur (a)	1 157 009	
Autres placements, au coût	259 542	525 832
Effets à recevoir, taux préférentiel plus 1 % (6,95 %; 8,2 % au 31 octobre 2023), remboursables par versements annuels de 62 500 \$ (125 000 \$ à partir du 1er août 2026), échéant au plus tard le 31 octobre 2032	750 000	375 000
	<u>61 293 935</u>	64 944 179
Tranche des effets à recevoir échéant à moins d'un an	<u>62 500</u>	
	<u>61 231 435</u>	64 944 179

(a) Au cours de l'exercice, les actions détenues dans Gestion Québec Œufs inc. (incluses dans les autres placements au 31 octobre 2023) ont été converties en actions du Groupe Nutri inc.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	13 006 356		13 006 356	13 364 328
Aménagement de terrains et pavage	6 469 131	4 901 453	1 567 678	1 731 224
Bâtiments (a) (b)	112 151 432	63 398 213	48 753 219	50 667 136
Équipement et outillage (a) (b)	51 515 891	42 135 220	9 380 671	8 102 128
Améliorations locatives (b)	176 332	174 727	1 605	216 217
Matériel roulant (a) (b)	17 500 807	10 576 008	6 924 799	5 341 500
Mobilier et agencements	3 862 900	3 846 679	16 221	29 198
Équipement informatique (b)	5 241 515	5 059 510	182 005	265 361
Immobilisations corporelles louées				
Équipement informatique	305 240	304 235	1 005	22 533
	210 229 604	130 396 045	79 833 559	79 739 625

(a) Les immobilisations corporelles en cours de construction et de mise en service ne sont pas amorties et totalisent 1 040 003 \$ au 31 octobre 2024 (4 833 958 \$ au 31 octobre 2023).

(b) Au cours de l'exercice, un montant de 1 265 178 \$ de subventions et d'aide gouvernementale a été octroyé et encaissé par la coopérative (839 423 \$ au 31 octobre 2023). Ces subventions et cette aide gouvernementale ont été déduites du coût des immobilisations.

Au 31 octobre 2024, la coopérative a comptabilisé 443 000 \$ (979 059 \$ au 31 octobre 2023) dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

13 - ACTIFS INCORPORELS

	2024	2023
	\$	\$
Logiciels	297 621	175 000
Liste de clients	225 044	427 910
	522 665	602 910

14 - ACTIFS BIOLOGIQUES PRODUCTEURS

	2024			2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
107 983 poules pondeuses (109 479 poules au 31 octobre 2023)	1 931 519	1 229 277	702 242	788 404
23 880 poules d'élevage (12 604 poules au 31 octobre 2023)	340 073		340 073	177 963
	2 271 592	1 229 277	1 042 315	966 367

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

15 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant de l'actif et du passif d'impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, aux réductions d'impôts inutilisées et aux pertes fiscales inutilisées se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles	(415 394)	162 258
Actifs incorporels	(16 280 015)	(14 301 707)
Participations dans des satellites et des partenariats	(260 506)	(656 288)
Placements et effets à recevoir	286 860	117 845
Parts privilégiées à imposition différée	(13 975 168)	(13 994 333)
Pertes fiscales inutilisées	2 826 406	3 527 742
Ristournes non déduites reportées	662 367	1 020 438
Autres	(367 246)	58 362
	<u>(27 522 696)</u>	<u>(24 065 683)</u>

Le solde de l'actif et du passif d'impôts futurs se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actif d'impôts futurs	358 676	1 379 393
Passif d'impôts futurs	(24 666 507)	(26 637 980)
Impôts futurs sur l'excédent de l'exercice (a)	(3 214 865)	1 192 904
	<u>(27 522 696)</u>	<u>(24 065 683)</u>

(a) Conformément à la recommandation quant à l'affectation de l'excédent de l'exercice décrite à la note 22.

16 - EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 80 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (5,95 %; taux préférentiel plus 0,25 % (7,45 %) au 31 octobre 2023) et qui est renouvelable annuellement. Il peut prendre la forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie. Ce crédit d'exploitation est garanti en vertu d'un acte de fondé de pouvoir par l'émission d'une obligation hypothécaire envers l'institution financière portant sur les créances et les stocks, ainsi que par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs. Au 31 octobre 2024, le solde de cet emprunt totalise 35 034 497 \$ (66 625 492 \$ au 31 octobre 2023). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au cours de l'exercice, la coopérative a respecté ces clauses. De plus, au 31 octobre 2024, les clauses sont également respectées.

La coopérative a conclu un swap de taux d'intérêt, prenant effet en septembre 2024 et échéant en septembre 2029, en vertu duquel elle a le droit de recevoir des intérêts à taux variable, soit au taux CORRA (3,82 % au 31 octobre 2024), sur un notionnel de 15 000 000 \$, et est tenue de payer des intérêts au taux fixe de 3,25 % sur le même notionnel. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur défavorable de 271 947 \$.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

16 - EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

De plus, l'une des filiales de la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 40 000 000 \$ (30 000 000 \$ en 2023). La coopérative a le choix d'utiliser la facilité de crédit comme une avance portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 % (5,7 %; taux préférentiel (7,2 %) au 31 octobre 2023) ou bien encore un prêt à terme au taux CORRA plus une prime de lettre de garantie ou lettre de crédit. Ce crédit est garanti par une hypothèque mobilière grevant l'universalité de ses biens meubles, corporels et incorporels, ainsi que par des ententes de collocation intercréanciers signées par des fournisseurs. Au 31 octobre 2024, le solde de l'emprunt bancaire sous forme d'avances est de 25 875 568 \$ (7 015 000 \$ au 31 octobre 2023). Au 31 octobre 2024, aucun solde sous forme d'acceptations bancaires (22 000 000 \$ au 31 octobre 2023). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au cours de l'exercice, la coopérative a respecté ces clauses. De plus, au 31 octobre 2024, ces mêmes clauses étaient respectées.

Enfin, trois autres filiales de la coopérative disposent d'emprunts bancaires, d'un montant autorisé total de 3 150 000 \$, portant intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel moins 0,25 % (5,7 %), le taux préférentiel (5,95 %) et le taux préférentiel majoré de 1,5 %, et qui seront renégociables au cours du prochain exercice. Les créances, les stocks, le contingent et l'ensemble des biens meubles, corporels et incorporels de ces filiales, ainsi que ceux de leurs filiales détenues en propriété exclusive et un cautionnement solidaire de celles-ci sont affectés à la garantie de ces emprunts. Les filiales n'ont versé aucune contrepartie en échange de ce cautionnement. Au 31 octobre 2024, le solde de ces emprunts bancaires est de 619 000 \$ au taux préférentiel majoré de 1,5 % (7,45 %) (185 000 \$ au taux préférentiel au 31 octobre 2023).

17 - EFFETS À PAYER

La coopérative dispose d'effets à payer autorisés totalisant 43 000 000 \$ en dollars canadiens ainsi que 14 000 000 \$ en dollars américains. Ces effets sont garantis par des comptes clients et autres créances, des stocks, des biens meubles et immeubles, ainsi que par certaines unités neuves et une partie des unités de machinerie destinées à la vente. Ils sont garantis par un cautionnement des actionnaires et portent intérêt aux différents taux de base des créanciers.

Chacune des tranches des effets à payer est remboursable en vertu de différentes ententes, soit au moment de la vente de l'équipement ou à une échéance convenue avec le créancier.

En vertu des conventions de crédit, la coopérative doit maintenir certains ratios financiers. Au 31 octobre 2024, ces ratios étaient respectés.

18 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	60 754 575	80 218 701
Comptes fournisseurs et autres dettes de satellites et de partenariats	9 022 111	9 101 556
Salaires à payer	10 743 750	10 731 471
Sommes à remettre à l'État	1 661 267	746 040
	<u>82 181 703</u>	<u>100 797 768</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

19 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (5,95 %; 7,2 % au 31 octobre 2023), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en janvier 2025 (a) (b) (c) (d) (e) (g)	22 750 000	25 083 334
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (5,95 %; taux fixe de 3,9 % au 31 octobre 2023), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en juillet 2029 (a) (b) (c)	22 750 000	25 083 333
Prêt à terme, garanti par une hypothèque mobilière sur les créances et les stocks, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, par le contingent de la société en commandite ainsi que par l'universalité des biens de ses filiales et du cautionnement solidaire de ces dernières, taux préférentiel moins 0,25 % (5,7 %, 6,95 % au 31 octobre 2023), remboursable par versements mensuels de 38 333 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2025 (f) (g)	4 178 333	4 600 000
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, 6,02 % (6,45 % au 31 octobre 2023), remboursable par versements mensuels de 50 416 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2024 (h)	2 672 574	3 092 108
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs d'une filiale, taux préférentiel plus 1,5 % (7,45 %), remboursable par versements mensuels de 4 375 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2025 (g)	525 000	
Emprunt, 4,33 %, remboursé au cours de l'exercice		642 813
Emprunt, sans intérêt (taux théorique de 3,5 %), remboursé au cours de l'exercice		520 000
Solde de prix de vente, remboursé au cours de l'exercice		228 106
Emprunts, remboursés au cours de l'exercice		156 958
	52 875 907	59 406 652
Tranche échéant à moins de un an	5 636 711	6 944 225
	47 239 196	52 462 427

(a) La coopérative bénéficie d'une ouverture de crédit totale pour ces emprunts d'un montant maximum de 90 000 000 \$.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

19 - DETTE À LONG TERME (suite)

- (b) En vertu d'un acte de fondé de pouvoir, ces emprunts de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive sont garantis par l'émission d'obligations hypothécaires envers les institutions financières participant au financement à court et à long terme, portant sur les créances, les stocks et l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs.
- (c) En vertu des conventions de crédit, la coopérative et ses filiales sont soumises à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée. Au cours de l'exercice, la coopérative a respecté ces clauses. De plus, au 31 octobre 2024, les clauses sont également respectées.
- (d) La coopérative a conclu un swap de taux d'intérêt à départ différé prenant effet en janvier 2024 et échéant en novembre 2028, en vertu duquel elle a le droit de recevoir des intérêts à taux variables, soit au taux CORRA de 1 mois (4,25 % au 31 octobre 2024) sur un notionnel de 24 500 000 \$ et est tenue de payer des intérêts à taux fixe de 3,07 % sur le même notionnel. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé à l'actif au bilan consolidé à sa juste valeur de 94 452 \$.
- (e) La coopérative a l'option de convertir mensuellement le taux d'intérêt de l'emprunt au taux des emprunts à terme au taux CORRA plus une prime.
- (f) La filiale n'a versé aucune contrepartie en échange de ces cautionnements. En vertu des conventions de crédit, la filiale doit respecter une clause restrictive. Au 31 octobre 2024, cette clause est respectée.
- (g) Le créancier a signifié le fait qu'il n'exigerait pas le remboursement de ces prêts au cours du prochain exercice en raison de leurs dates d'échéance à court terme.
- (h) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé jusqu'en novembre 2025 selon les modalités suivantes : l'emprunt portera intérêt au taux fixe de 5,25 % et sera remboursable par versements mensuels de 48 773 \$, capital et intérêts. Les garanties sont restées les mêmes.

Dans le cas où les emprunts seraient renouvelés selon les mêmes modalités, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 5 636 711 \$ en 2025, à 5 665 028 \$ en 2026, à 5 695 098 \$ en 2027, à 5 727 028 \$ en 2028 et à 5 760 935 \$ en 2029.

Dans le cas de non-renouvellement, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 5 636 711 \$ en 2025, à 29 155 864 \$ en 2026 et à 2 333 333 \$ annuellement de 2027 à 2029.

20 - AVOIR DES MEMBRES

Le capital social de la coopérative est composé des parts sociales et des parts privilégiées émises et en circulation.

L'avoir des membres de la coopérative est illimité quant au nombre de parts sociales et de parts privilégiées qui peuvent être émises sur décision du conseil d'administration.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Chaque membre sociétaire doit souscrire 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 500 \$, et le solde de 1 500 \$, payable à même les premières ristournes attribuées aux membres. Les parts sociales, souscrites par les producteurs, leur confèrent le statut de membre sociétaire et le droit de vote.

Chaque membre auxiliaire doit souscrire cinq parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant au plus tard à la date de son admission.

Chaque membre auxiliaire entrepreneur doit souscrire 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 250 \$, ainsi que le solde, payable à même les premières ristournes attribuées aux membres.

Les parts privilégiées de catégorie « A », émises à même la distribution de ristournes, donnent droit à un intérêt à la discrétion du conseil d'administration et sous réserve de l'acceptation par l'assemblée générale, et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « C », issues de la fusion avec La Coop Alliance, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I_RDS », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J » (membres admissibles) et de catégorie « JJ » (employés), émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » portent intérêt à un taux pouvant varier selon l'atteinte de ratios financiers, comme le décrivent les règlements de la coopérative (7,5 % depuis le 1er mars 2018), ont une valeur nominale de 1 \$ chacune et sont rachetables à compter de novembre 2020 à raison de 67 rachats mensuels égaux et consécutifs de 22 000 \$, plus les intérêts, dont le rachat final en juin 2024 de 310 000 \$, plus les intérêts.

Les parts privilégiées de catégorie « LCF », exclusives à Sollio Groupe Coopératif, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Les parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « RIC-Alliance », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif avec dividendes déterminés, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « R », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif avec dividendes déterminés au taux fixé à leur émission, sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « V », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Parts sociales souscrites	7 597 003	7 738 300
Moins : parts sociales impayées	1 801 444	1 932 086
Parts sociales payées	5 795 559	5 806 214
Parts privilégiées de catégorie « A », sans intérêt ni échéance	415 087	1 200 546
Parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », sans intérêt ni échéance	373 097	374 404
Parts privilégiées de catégorie « C », sans intérêt ni échéance	1 228 716	1 233 012
Parts privilégiées de catégorie « RIC-Alliance », dividende variable de 3 % à 4 %, échéant jusqu'en 2025	734 244	923 697
Parts privilégiées de catégorie « D », 3,5 %, échues au cours de l'exercice		
Parts privilégiées de catégorie « I », sans intérêt ni échéance	1 830 370	3 041 029
Parts privilégiées de catégorie « I_RDS », sans intérêt ni échéance	67 516	67 516
Parts privilégiées de catégorie « J - 2016 », 7,15 %		719 000
Parts privilégiées de catégories « J » et « JJ », intérêts variables de 3 % à 3,5 %		135 014
Parts privilégiées de catégorie « LCF », sans intérêt ni échéance	625 969	625 969
Parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), sans intérêt ni échéance	1 238 742	3 215 950
Parts privilégiées de catégorie « R », dividende variable de 3 % à 5 %, échéant jusqu'en 2029	15 638 198	15 109 421
Parts privilégiées de catégorie « V », sans intérêt ni échéance	9 203 018	8 219 620
	31 354 957	34 865 178

Les rachats de parts privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 3 084 729 \$ en 2025, à 3 369 780 \$ en 2026, à 3 277 873 \$ en 2027, à 3 402 178 \$ en 2028 et à 3 237 882 \$ en 2029.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Partis sociales		
Solde au début	5 806 214	5 702 705
Ristournes converties en parts	81 501	152 555
Émission de parts en espèces	12 170	23 135
Rachat de parts en espèces	<u>(104 326)</u>	<u>(72 181)</u>
Solde à la fin	<u>5 795 559</u>	<u>5 806 214</u>
Partis privilégiées		
Solde au début	34 865 178	32 945 127
Ristournes converties en parts	1 099 269	1 856 286
Émission de parts en espèces	1 643 414	1 782 234
Rachat de parts dans le cadre des regroupements d'entreprises		(15 607)
Rachat de parts en espèces	<u>(6 252 904)</u>	<u>(1 702 862)</u>
Solde à la fin	<u>31 354 957</u>	<u>34 865 178</u>

21 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SATELLITES, DES PARTENARIATS ET DES APPARENTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Ventes	70 907 081	92 641 989
Coût des ventes	4 287 158	4 187 818

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

22 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le 21 janvier 2025, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'attribution d'une ristourne de 4 300 000 \$, payable à 50 % au comptant et à 50 % en parts privilégiées sans échéance. Si cette recommandation est adoptée à l'assemblée générale annuelle, l'excédent de l'exercice attribuable aux membres de la coopérative sera affecté comme suit :

Excédent de l'exercice attribuable aux membres de la coopérative	<u>14 020 976</u>
Ristournes	4 300 000
Variation de l'impôt sur l'excédent	<u>3 214 865</u>
Affectation à la réserve	<u>6 506 111</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

23 - GARANTIES

La coopérative cautionne l'achat de lait à des producteurs pour une durée de 60 jours. La valeur de ce cautionnement est de 18 238 789 \$. La coopérative souscrit une assurance à cet égard.

La coopérative cautionne aussi la société RPAO S.E.C. et ses filiales RPAO 2 S.E.C., RPAO 3 S.E.C., RPAO 4 S.E.C., RPAO 5 S.E.C., RPAO 6 S.E.C., RPAO 7 S.E.C. et RPAO 8 S.E.C. pour tous les financements consentis, jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$, avec intérêt à compter de la demande de paiement au même taux que celui applicable à la dette. La coopérative a reçu une contrepartie de 21 000 \$ en échange de ce cautionnement. De plus, la coopérative cautionne également ces mêmes entités jusqu'à concurrence de 3 750 000 \$ pour les éventuels contrats relatifs aux produits dérivés.

La coopérative cautionne aussi certains financements clients à la hauteur de 400 000 \$ au 31 octobre 2024 (400 000 \$ au 31 octobre 2023).

La coopérative et l'une de ses filiales cautionnent des financements de gros à la hauteur de 4 527 108 \$ au 31 octobre 2024 (2 507 979 \$ au 31 octobre 2023).

À l'exception d'un des cautionnements identifiés ci-dessus, la coopérative n'a reçu aucune contrepartie en échange de ces cautionnements. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que ces garanties soit exercées et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à ces égards dans les états financiers consolidés. Selon les termes des ententes, la coopérative devra, jusqu'à l'extinction des financements, être prête à acquitter les obligations des sociétés en matière de remboursement des financements si ces dernières ne sont pas en mesure de le faire.

24 - ENGAGEMENTS

Contrats de service et de location

La coopérative s'est engagée, d'après des contrats de location et d'entretien à long terme échéant jusqu'en avril 2028, à verser un somme de 36 889 748 \$ pour l'approvisionnement de porcelets, des licences, des bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 9 010 182 \$ en 2025, à 7 089 894 \$ en 2026, à 6 975 668 \$ en 2027, à 6 929 512 \$ en 2028 et à 6 884 492 \$ en 2029.

Contrats d'approvisionnement

Dans le cours normal de ses activités, la coopérative a signé des contrats d'approvisionnement en grain dont l'échéance est de moins de un an et dont les prix restent à déterminer. Elle s'est engagée à acheter du grain pour un volume total de 77 296 tonnes.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

25 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, les placements en actions rachetables au gré du porteur ainsi que les effets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

Risque de change

La coopérative réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 octobre 2024, la coopérative est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients libellés en dollars américains totalisant 1 199 572 \$ (473 375 \$ au 31 octobre 2023), ainsi que des comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation libellés en dollars américains totalisant 22 290 867 \$ (26 030 539 \$ au 31 octobre 2023).

L'une des filiales de la coopérative a conclu des contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée et en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Ces contrats de change à terme sont conclus dans le but de fixer le taux de change afférent aux décaissements liés aux achats futurs. Les contrats détenus ont une valeur notionnelle en dollars américains de 2 750 000 \$ et seront réglables dans moins de 12 mois, à des taux prévus de 1,3295 % et de 1,3495 % respectivement. La juste valeur des contrats à terme favorables pour la coopérative est de 31 414 \$ (favorables de 134 143 \$ au 31 octobre 2023) et est comptabilisée au bilan consolidé de la coopérative.

La coopérative et ses filiales disposent de lignes globales de risque net pour produits dérivés, d'un montant total maximal de 12 750 000 \$ en dollars canadiens, leur permettant de conclure des contrats relatifs à la vente ou à l'achat de devises étrangères, pour un terme maximal de 12 mois, ainsi que de produits dérivés sur taux d'intérêt, pour un terme maximal de 5 ans.

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Certains emprunts à long terme et effets à recevoir, portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certains emprunts à long terme et effets à recevoir, les emprunts à court terme, les emprunts bancaires et les effets à payer portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La coopérative est exposée au risque de prix autre en raison de placements en actions rachetables au gré du porteur, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2024

25 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

Juste valeur

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de contrat de change à terme a été déterminée par la banque de la coopérative.

26 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La proportion des opérations que la coopérative a effectuées avec ses membres sociétaires est de 41,68 % (39,84 % au 31 octobre 2023), tandis que celle avec les membres auxiliaires et auxiliaires entrepreneurs est de 9,36 % (9,32 % au 31 octobre 2023).

27 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Subséquemment à la fin d'exercice, soit le 1er novembre 2024, la coopérative a acheté la totalité des stocks d'un partenariat pour une contrepartie de 3 262 778 \$ en espèces. À compter de cette date, elle réalisera elle-même les activités de vente et de distribution de produits et services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles qui étaient effectuées par ce partenariat. La direction évalue actuellement les incidences de cette transaction sur les états financiers consolidés de la coopérative.

CARTE DES ÉTABLISSEMENTS

2 BUREAUX ADMINISTRATIFS

26 CENTRES DE RÉNOVATION

5 DÉPANNEURS/ÉPICERIE/STATIONS-SERVICES
(annexés à un centre de rénovation)

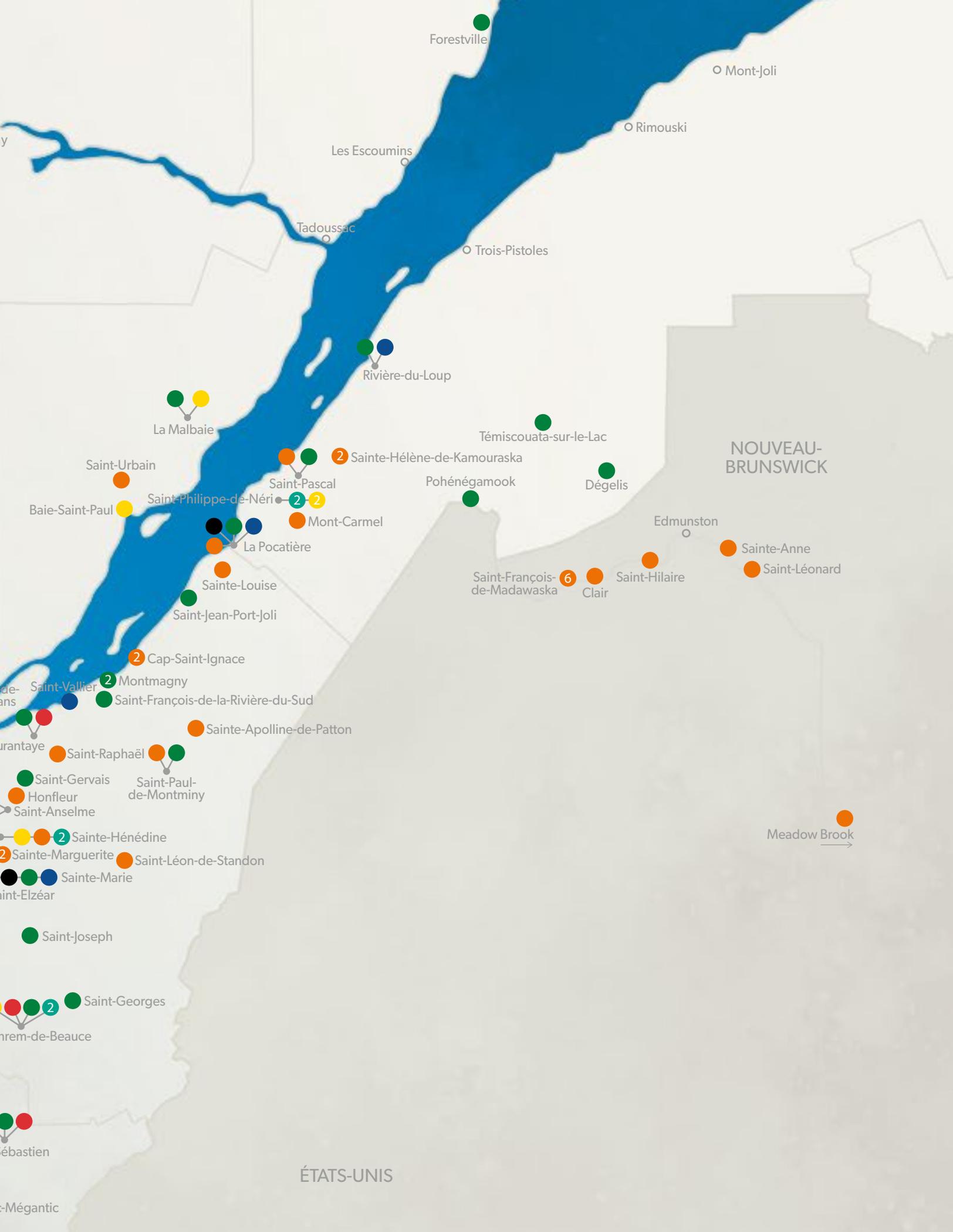
10 CENTRES DE MACHINERIE

10 CENTRES DE GRAINS ET MEUNERIES

7 ENTREPÔTS VÉGÉTAL ET PLANS D'ENGRAIS

32 FERMES AVICOLES ET PORCINES





RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en milliers de \$)	2024	2023	2022	2021	2020
Ventes	668 112	710 798	710 963	608 394	510 637
Excédent d'exploitation avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	7 969	4 810	9 828	13 702	6 082
Excédent d'exercice	15 703	6 342	10 227	26 254	11 566
BAIIA comptable	33 002	23 755	22 869	38 224	25 223
Ristournes*	4 300	2 200	3 696	6 755	3 717
Actif total	489 205	555 438	425 675	411 540	372 091
Avoir des membres	221 356	211 301	209 046	190 695	172 820
Campagne RIC **	3 272	3 224	3 405	3 316	3 040
Actif CT	214 665	281 652	202 202	204 684	172 405
Passif CT	161 903	232 447	137 426	139 075	111 427
Ratio du fond de roulement	1,33	1,16	1,47	1,47	1,55
Passif	236 095	313 254	215 126	219 820	197 724
Avoir	253 109	242 185	210 549	191 720	174 366
Ratio dette	0,48	0,56	0,51	0,53	0,53
Ratio équité	0,52	0,44	0,49	0,47	0,47
Ratio dette/équité	48/52	56/44	51/49	53/47	53/47
Ratio couverture des charges fixes	1,66	0,14	0,54	1,01	1,44
Nombre de membres sociétaires	2 953	3 014	3 043	2 590	2 603
Nombre de membres auxiliaires entrepreneurs	2 347	2 387	2 399	2 210	2 316
Nombre de membres auxiliaires	10 347	10 336	10 217	9 372	9 832
Nombre de coéquipiers	1 218	1 343	1 416	1 176	1 110
Rachat/remboursement de capitaux privilégiés	4 004 530	166 701	3 518 335	4 547 535	165 119

* Tel que recommandé par le conseil d'administration

** Données de la campagne de l'année civile (nov-déc de l'année)



La famille Lachance
Les fermes L.C.E. inc.,
St-Gédéon-de-Beauce



Avantis
Coopérative

Membre du Groupe Sollio

100-500, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 0L9

Téléphone : 418 386-2667
Sans frais : **1 833 AVANTIS** (282-6847)
www.avantis.coop

